

# FEDERATION NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS et ASSISTANTS FAMILIAUX

- UFNAFAAM -



(Union Fédérative nationale des associations  
de familles d'accueil et assistantes maternelles)



Assistants Maternels, Assistants  
Familiaux,  
Vous recherchez une information,  
une réponse à une question,  
avez besoin d'un accompagnement,  
d'une aide juridique pour votre  
défense,  
alors **VENEZ NOUS REJOINDRE**,  
et ne restez plus isolés  
dans la pratique quotidienne de votre  
métier.

L'UFNAFAAM est présente à vos côtés depuis  
1980

et vous accompagne 7 jours/7  
à l'aide de ses bénévoles et salariés  
par téléphone et email [contact@ufnafaam.org](mailto:contact@ufnafaam.org)  
sur tout le territoire national (dom-tom compris)

Devenez acteur de votre profession et **REJOIGNEZ-  
NOUS**  
en adhérant individuellement.

Pour quel montant ? Tout dépend de votre besoin

3 niveaux d'adhésion vous sont proposés :

Adhésion	78€ Classique	98€ Premium	128€ Exclusive
Réponses aux questions par téléphone ou par mail	★	★	★
Conseils pour l'élaboration d'une lettre	★	★	★
Simple vérification d'un calcul envoyé	★	★	★
Information sur la loi	★	★	★



Transmission d'un document à la demande	★	★	★
Travail de recherche pour l'adhérent	★	★	★
Ecriture d'un courrier à la demande de l'adhérent		★	★
Calcul de la mensualisation avec les données de l'adhérent et calcul des congés avec les données de l'adhérent.		★	★
Par souhait de l'adhérent, intervenir directement avec son employeur (si ce dernier ne parvient pas à expliquer un calcul ou un extrait de la convention collective par exemple)			★
Assurances : - Responsabilité civile professionnelle - Protection juridique - Dommage aux biens	★	★	★

### Quelle sera la durée de l'adhésion ?

Vous vous engagez sur 12 mois. Ensuite nous vous proposerons l'affiliation si vous le désirez à l'une de nos associations sachant que vous restez toujours adhérent à l'ufnafaam.

### Conditions préalables.

L'assistant(e) maternel(le) doit fournir la copie de son agrément en cours de validité.

### Moyens mis à votre disposition

Durant cette période, l'adhérent sera accompagné par téléphone ou email par une équipe avec de l'expertise différente selon les besoins (calculs, textes de loi, courriers, statut, assurances).

## Charte d'accompagnement individuel.

Depuis son origine en 1980, principale organisation représentative en France, l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles a pour vocation de regrouper les associations locales, départementales et régionales d'assistants maternels, familiaux et accueillants familiaux. Celles-ci sont les plus légitimes pour représenter nos métiers auprès des instances départementales (PMI, ASE, CCPD, conseil de famille...) desquelles elles dépendent, ce qui ne peut être légitimement assuré par le niveau national puisque les agréments sont soumis au lieu d'exercice de la profession.

Se regrouper pour être visibles dans une profession invisible telle était l'objectif de notre mouvement. Cependant il arrive parfois que départements soient dépourvus d'associations affiliées à l'union fédérative mais aussi il peut arriver que l'adhésion d'une personne soit spontanée et ne permette pas de s'affilier directement à l'association. C'est pour vous permettre de nous rejoindre et d'éviter que vous soyez dépourvus de réseau professionnel que nous proposons cette charte d'accompagnement individuel qui permet que vos puissiez nous rejoindre aujourd'hui.

**Vous pouvez ADHERER directement en complétant le bulletin d'adhésion ci-dessous joint à son règlement ou en le renvoyant à :**

UFNAFAAM INDIVIDUELS - 16 Place du Colonel Parisot - 32290 Aignan

**BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL**



Mme, M.

Profession

Adresse

Tél.

Mél

*adhère à la charte et s'engage à en respecter les termes.*

et règle la cotisation :  Classique  Premium  Exclusive

par chèque n° \_\_\_\_\_ banque \_\_\_\_\_

En espèce (hors envoi postal)

Par virement : (en demandant notre RIB)

Le \_\_\_\_\_

Signature